ANNEXE 1 : QUI PEUT S’INSCRIRE ?

Tous les enseignants peuvent s’inscrire sur des stages hors temps scolaire.

Pour les stages sur temps scolaire, les modalités d’inscription sont les suivantes :

Vous ne pouvez vous inscrire si vous êtes

Vous pouvez vous inscrire si vous êtes

-Enseignants des plans français au service des apprentissages ; mathématiques et enseignements scientifiques année N ;   
-Enseignants en stage fusion d’école,  
-Enseignants participant à un stage à partir des besoins exprimés (*Elèves à besoins particuliers : les élèves débordants, natation et motricité, -enseigner les sciences dehors*)

Enseignants de cycle 1

-Enseignants des secteurs de Morvillars, Vinci, Giromagny, Beaucourt

-Enseignants des plans français au service des apprentissages, mathématiques et enseignements scientifiques année N +1,  
-Enseignants participant à une évaluation d’école

Enseignants de cycle 3

-Enseignants des secteurs de Morvillars, Vinci, Giromagny, Beaucourt

-Enseignants des plans français au service des apprentissages, mathématiques et enseignements scientifiques année N +1,

-Enseignants participant à une évaluation d’école

-Enseignants des plans français au service des apprentissages ; mathématiques et enseignements scientifiques année N ;   
-Enseignants en stage fusion d’école,  
-Enseignants participant à un stage à partir des besoins exprimés (*Elèves à besoins particuliers : les élèves débordants, natation et motricité, enseigner les sciences dehors*)

-Enseignants des plans français au service des apprentissages ; mathématiques et scientifiques année N ;   
-Enseignants en stage fusion d’école,   
-Enseignants participant à un stage à partir des besoins exprimés (*Elèves à besoins particuliers : les élèves débordants, Natation et motricité, Enseigner les sciences dehors*)

- Enseignant participant à une évaluation d’école

Enseignants de cycle 3

-Enseignants des secteurs de Morvillars, Vinci, Giromagny, Beaucourt

-Enseignants des plans français au service des apprentissages, mathématiques et scientifiques année N +1,

Les enseignants nouvellement engagés dans les plans français au service des apprentissages et mathématiques et enseignements scientifiques à la rentrée 2022 ne peuvent pas s’inscrire à un stage à candidature individuelle sur temps scolaire. Les enseignants concernés et les écoles repérées ont reçu une information avant les congés d’été 2022.

Les écoles engagées dans les évaluations d’école ont été informées en juillet. Les enseignants concernés ne peuvent s’inscrire au stage *sciences et musique, à la découverte d’Edison.*

Les écoles engagées dans un stage d’école ne peuvent pas s’inscrire à un stage à candidature individuelle.